

Fédération Santé et Action Sociale



Union Fédérale de la Santé Privée

Communiqué de presse

15/21

Montreuil, le 12 février 2021.

La CGT exige l'abandon de toutes les procédures judiciaires engagées par Korian contre ses militant.e.s.

Ils l'ont fait : en déposant plainte contre le délégué syndical central CGT de Korian, la direction bafoue et méprise les libertés syndicales, le droit d'expression et la liberté de la presse.

Ils n'ont pas apprécié l'émission du 18 novembre 2020 sur France 3 « *Covid-19 : que se passe-t-il vraiment dans les EHPAD ?* » qui dénonçait leur impéritie dans la gestion de la crise sanitaire sur la période de mars à juin 2020. Dans cette émission étaient dénoncés tous les problèmes que la CGT fait remonter depuis des mois sur les conditions de travail des salarié.es, le manque de matériel, la priorité à l'économie.

« Complicité de diffamation publique envers un particulier » : c'est la teneur exacte de la plainte déposée par Korian contre le délégué syndical central CGT.

Depuis le début de la pandémie, la CGT Korian alerte sur la situation et sur la gestion de crise économique et capitalistique menée par Korian. La CGT en appelle d'ailleurs à la jurisprudence et aux "poursuites-bâillons" qui ont pu être engagées envers les lanceurs d'alerte, les journalistes ou les syndicalistes.

Trop de syndicalistes, de salarié.e.s, de citoyen.ne.s sont victimes d'agissements liberticides de la part d'entreprises et de l'Etat qui se donnent tous les droits !

La CGT dénonce ce nouvel acte de force. La liberté d'expression comme la liberté syndicale ne peuvent être remises en cause. Tout.e militant.e syndical.e ou salarié.e est ainsi en droit de critiquer tant l'organisation de l'entreprise que les propos, les décisions ou les méthodes qui lui paraissent inappropriés.

La CGT exige l'abandon de toutes les procédures judiciaires engagées contre ses militant.e.s.

Il est purement scandaleux que dans un pays qui s'enorgueillit d'être « la patrie des droits de l'homme » on s'attaque ainsi à des militants syndicaux, dont le seul tort est d'exprimer publiquement des revendications.

La CGT a souhaité faire de cette convocation un temps fort revendicatif pour la défense de nos libertés fondamentales :

Rendez-vous le 11 mars 2021 devant le parvis du Tribunal - 75017 Paris en présence de HK & les Saltimbanks !